

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

## Champ d'application des Conditions générales d'utilisation

Les présentes Conditions générales d'utilisation applicables à toutes les organisations ou unités organisationnelles autonomes (entreprises, institutions, corporations, exploitations, unités administratives, etc.) avec siège (en droit et en fait) en Suisse, qui se sont inscrites formellement auprès de l'Office fédérale de la Santé publique OFSP pour devenir partenaire de la plateforme en ligne prevention.ch. Les Conditions générales d'utilisation restent valables dès l'inscription formelle jusqu'à la clôture formelle du compte d'organisation partenaire.

## Objectif de prevention.ch

La plateforme prevention.ch est une source d'inspiration et une vitrine pour les thèmes de la prévention des maladies non transmissibles, des addictions et de la santé psychique. Elle crée des synergies entre spécialistes et entre domaines d'activité. Les informations proposées sont produites par et pour des professionnels.

## Définitions

- Rédaction : organe de gestion quotidien de la plateforme en ligne prevention.ch. La rédaction en chef est nommée par l'OFSP.
- Partenaires : organisations ou unités organisationnelles externes à l'OFSP possédant un compte sur prevention.ch, et pouvant de ce fait éditer son profil et publier des contenus en ligne.

## Conditions d'admission et obligations

Les organisations voulant devenir partenaires de la plateforme prevention.ch et créer un profil d'organisation doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être actives dans au moins un des domaines suivants : prévention des maladies non transmissibles, les addictions, la santé psychique. Des organisations de domaines connexes mais désirant publier sur ces thématiques peuvent être autorisés à créer un compte.
- Être reconnues par l'OFSP comme partenaire de la plateforme prevention.ch. Pour ce faire, il faut au préalable en avoir fait la demande et accepter les conditions générales d'utilisation.
- Respecter en tout temps la charte de la plateforme prevention.ch et les directives en matière de protection des données (documents envoyés lors des demandes d'ouverture de profil).
- Ne pas nuire à l'image et à la cohérence de la prévention et de la promotion de la santé, ou représenter un conflit d'intérêt avec ces objectifs.

Une organisation ne peut créer qu'un seul compte, accessible par un ou plusieurs profils utilisateurs. Les particuliers ou ne faisant pas partie d'une organisation ne peuvent pas créer de profil individuel. La rédaction de prevention.ch étudie les demandes d'ouverture de compte individuellement et se réserve le droit de valider ou non la requête.

Les partenaires doivent respecter en tous temps les conditions d'utilisation générales et la Charte du site.

## Gestionnaire de compte

Un gestionnaire de compte d'une organisation partenaire est une personne ressource responsable (idéalement appuyée par une équipe interdisciplinaire) pour le suivi du compte et du profil de l'organisation inscrite sur prevention.ch. Le gestionnaire de compte est en première ligne pour gérer la sous-page de l'organisation et contribuer activement à faire évoluer le site internet.

Si le gestionnaire de compte ne fait plus partie de l'organisation, il convient de communiquer cela à la rédaction de prevention.ch, et de communiquer l'adresse email, le nom et le prénom du nouveau gestionnaire de compte.

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

## Données personnelles

La gestion des données personnelles est décrite dans le document Impressum et Protection des données. Ce document fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation

## Gestion des mots de passe

Un mot de passe est obligatoire pour pouvoir accéder à son profil sur prevention.ch. Un mot de passe doit contenir au moins douze caractères. Il doit être constitué de minuscules et de majuscule, d'au moins un chiffre et d'un caractère spécial. Il est conseillé à chaque utilisateur de la plateforme d'en changer régulièrement, par exemple une fois par mois. Prière de ne pas remplacer votre mot de passe par une variante du mot de passe initial (mot de passe incrémental), mais d'en créer un nouveau, totalement différent.

En cas de mot de passe oublié, se rendre sur la plateforme et suivre la procédure de création d'un nouveau mot de passe. Si la procédure échoue, contacter la rédaction à l'adresse : [prevention@bag.admin.ch](mailto:prevention@bag.admin.ch)

## Exclusion de la responsabilité, diffusion, utilisation et utilisation conjointe des licences.

En tant qu'exploitant de la plateforme, l'OFSP n'assume aucune responsabilité quant à l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies et exclut toute responsabilité dans la mesure où la loi le permet. Il renvoie explicitement à la responsabilité des auteurs respectifs. Cela signifie qu'ils sont responsables de la vérification du contenu des pages liées et de tout le contenu qu'ils affichent et reproduisent dans les articles. Cela vaut également pour les droits d'auteur des images utilisées.

## Contenus publiés

Les contenus des articles publiés sont à la discrétion de chaque organisation partenaire, pour autant qu'ils respectent la charte de la plateforme. Les articles n'engagent que leurs auteurs. Il n'est possible de publier de contenu qu'au nom de sa propre organisation.

Les articles publiés sur prevention.ch ne traitent que les thématiques des addictions, de la prévention des maladies non transmissibles ou de la santé psychique. Il existe toutefois la possibilité de publier des contenus ayant trait à des thèmes connexes, comme par exemple la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, les questions sociales, les sujets scolaires.

Chaque contenu est validé manuellement par la rédaction. Le processus de validation peut prendre jusqu'à 3 jours ouvrables. En cas d'article incomplet ou sujet à discussion, les auteurs de l'article seront contactés par la rédaction dans ce délai.

Les articles peuvent à tout moment être modifiés ou supprimés par leur auteur.

## Contenus proscrits

Les contenus suivants sont proscrits :

- Contenus contrevenant à la Charte de prevention.ch ;
- Services commerciaux et articles à vendre ou à louer ;
- Appels aux dons et sollicitations financières ;
- Contenus visant le prosélytisme religieux ou politique.

## Base photographique et d'illustration

Les organisations partenaires peuvent mettre à disposition de la communauté leurs images ou leurs vidéos, à condition qu'elles soient libres de droit d'utilisation et de reproduction sur tous support et à durée illimitée.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### **Annuaire d'adresses**

En acceptant les conditions générales, l'organisation partenaire accepte que les coordonnées de son organisation et de ses personnes de contact qu'elle a publiée sur la plateforme soit accessibles pour tout tiers à consultation.

### **Clôture et suppression de compte**

Pour supprimer le compte d'une organisation, ainsi que les informations liées, comme par exemple le profil d'organisation, les contenu publiés et les données enregistrées, il est indispensable de contacter par écrit la rédaction en chef de prevention.ch.

En cas de violation des conditions générales d'utilisation et/ou de la Charte, la rédaction peut suspendre ou supprimer un compte d'organisation, sans préavis.

### **Voies de droits**

Les voies de droits et les recours juridiques sont exclus.

Berne, le 22.03.2021.

Nous confirmons que nous avons pris connaissance du contenu des présentes conditions générales (3 pages) et que nous l'acceptons.

Lieu, date : \_\_\_\_\_

**Organisation :** \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_